



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

langues et cultures régionales

Question écrite n° 105142

Texte de la question

M. Léon Vachet appelle l'attention de M. le ministre de la culture et de la communication sur l'absence du provençal parmi les langues régionales répertoriées par la délégation générale de la langue française et aux langues de France. En effet, une plaquette intitulée : Des langues plein les poches : les langues en France néglige le provençal au profit de la seule langue d'oc, présentée comme étant l'unique langue régionale parlée en Provence. Pourtant, il existe une langue et une identité provençales distinctes de l'occitane. C'est pourquoi il lui demande si l'absence de reconnaissance du provençal par la délégation générale de la langue française et aux langues de France fera l'objet d'un correctif afin que la langue provençale soit officiellement reconnue en tant que langue régionale spécifique. Une telle décision serait particulièrement bienvenue alors que nous célébrons cette année le 100e anniversaire du prix Nobel de littérature décerné à Frédéric Mistral ainsi que le 150e anniversaire du Félibrige.

Texte de la réponse

L'État reconnaît le patrimoine linguistique national dans son ensemble, indépendamment des questions de dénomination. Les langues de France n'étant pas positivement définies en droit, la liste utilisée dans l'administration est seulement indicative, et chacun est libre d'employer les appellations de son choix. Pour ce qui concerne en particulier le domaine d'oc, les services des ministères de la culture et de l'éducation nationale suivent une tradition qui, dans la lignée de Frédéric Mistral dont le prix Nobel a été commémoré en 2004, pose l'unité de la langue par delà sa diversité. Ce choix n'interdit nullement de reconnaître les caractères spécifiques du provençal, qui, comme toutes les langues parlées sur notre territoire et transmises depuis plusieurs générations, a droit à la considération des pouvoirs publics.

Données clés

Auteur : [M. Léon Vachet](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (15^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 105142

Rubrique : Culture

Ministère interrogé : culture et communication

Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 septembre 2006, page 9965

Réponse publiée le : 26 décembre 2006, page 13603